



MEMOIRE D'ADHÉSION

Conseil général

adresse :

La Collectivité citée ci-dessus choisit d'adhérer à l'Odas en tant que membre actif, au titre du collège "Collectivités Locales".

Elle a pris connaissance des statuts et approuvé les objectifs de l'Association.

Son adhésion lui confère les caractéristiques suivantes :

- faire partie des 300 "membres actifs" de l'Odas, premier organisme interinstitutionnel de réflexion sur les politiques sociales, et participer de ce fait aux Assemblées Générales,

- être systématiquement informée en priorité de l'ensemble des actions menées par l'Odas,

- être destinataire des différents documents et études diffusés par l'Odas.

Conformément à l'article 9 des statuts, la qualité d'adhérent est subordonnée au versement d'une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale en fonction de la population du Département.

Vu, le Président du Conseil général ou son représentant
(Nom et signature)

....., Le201

NB : un exemplaire signé de ce mémoire doit être retourné à l'Observatoire